

Présents : Mesdames et Messieurs BAUDONNIERE, BEZIE, CESBRON, CHABROUILAUD, CUVELIER, DAGUIN, DELAUNAY, FREMY, GODINEAU, GORREC, LEGER, MEUNIER, MOUKADEME, PAULT, PELLOIN, QUILEZ, RICHOU, ROUSSEL, Mme SECHET.

Pouvoir : néant

Absent : néant

Secrétaire : Mme DELAUNAY

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité.

L'Outil en Mains vient présenter le fonctionnement de son association.

Madame le Maire sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à une dépense d'investissement, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

1. Dépenses d'investissement

Une problématique liée à un RIB de la société EVEN empêche le règlement initialement envisagé.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le règlement de la somme d'ue.

2. Bibliothèque – dons livres association caritative

Il est proposé de donner à l'Association des Paralysés de France des documents désherbés et invendus lors de la dernière braderie.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3. Subvention classes de découverte

Le conseil municipal, lors de la séance du 7 décembre 2021, a décidé d'allouer la somme de 120 €/élève de CM1/CM2. Suite aux demandes des écoles en fin d'année 2021, (correspondant à 34 élèves pour l'école du Petit Prince et 26 élèves pour l'école du Prieuré), il est proposé de verser un acompte de 80 % conformément à la procédure de versement. Ces demandes intervenant avant le vote du budget 2022, il est nécessaire de prendre une délibération afin de permettre le versement comme suit :

- OCCE Le Petit Prince : 3 264 € soit 80 % de 4 080 €
- OGEC Le Prieuré : 2 496 € soit 80 % de 3 120 €

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

4. Demande de subvention DETR Travaux église

Il est proposé de solliciter une demande de subvention DETR pour le projet de restauration de l'arrière de l'église dont le montant prévisionnel s'élève à 65 101.57 € HT soit 71 611.73 € TTC

Le financement serait assuré par le budget primitif 2022 comme suit :

Subvention DETR (35 %)	22 785.55 €
Autofinancement	48 826.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

## 5. Bilans de commissions et CCLLA

Chaque responsable de commission expose les dossiers en cours.

Mme le Maire informe du décès de M Pascal ACOU, Directeur des Services Techniques de la CCLLA.

M ROUSSEL indique que le logo est désormais apposé dans la salle du conseil municipal, après les travaux de peinture.

Il précise que le site internet continue d'évoluer et de s'étoffer.

Le plan communal est en cours de refonte (affichage dans différents endroits, plaquette).

Un kit pour les nouveaux arrivants, un questionnaire sur la communication sont en cours d'élaboration.

Mme CHABROUILAUD indique que nous disposons, de nouveau, d'un 2<sup>nd</sup> de cuisine qui a commencé le 10 janvier dernier.

Prochainement, un point sera fait avec les agents du restaurant communal comme tous les ans.

Des rencontres sont prévues avec la Direction des deux écoles.

Pour le service périscolaire, différentes réflexions sont en cours (facturation au quart d'heure)

M CESBRON précise qu'un devis a été établi pour la réfection de la charpente de la salle de sports (350 k€) sans compter la toiture. La commission doit réfléchir sur les suites à donner pour une réfection de l'équipement.

M DAGUIN informe de l'intervention d'une réunion avec les riverains de la rue des Vignes.

Sur le projet du secteur des Ganaudières, différentes problématiques sont apparues après l'analyse d'ALTER (présence de renoncules ; présence de zones humides ; présence de lézards ; zone de bruits en provenance de l'Espace Loisirs « Le Coteau »). La taille du lotissement serait divisée par deux.

Mme GODINEAU indique que 102 personnes sont inscrites à Pôle Emploi sur la Commune.

La Banque Alimentaire aide actuellement un foyer.

Le transport solidaire fonctionne bien avec 35 inscrits (moitié de la Résidence Autonomie) et 10 chauffeurs bénévoles, principalement pour des trajets vers des professionnels du médical.

Il y a toujours beaucoup de demandes pour les logements sociaux mais elles demeurent difficiles à satisfaire en raison des faibles rotations.

Des ateliers informatiques devraient être mis en place avec le soutien en personnel de la CCLLA.

La Résidence Autonomie a accueilli 7 nouveaux résidents, une nouvelle Directrice est prévue pour 2022.

Mme BEZIE précise que les critères de subvention sont en cours de réexamen. Le formulaire de demande a été revu pour que les associations soient plus explicites sur leurs besoins/projets (hors fonctionnement).

Il est également sollicité des précisions sur le siège social, la provenance des adhérents.

La gratuité de l'Espace Loisirs « Le Coteau » qui constitue un avantage en nature est questionnée.

M RICHOU indique que le projet de restauration de deux mares a été mené à son terme.

Le projet « une naissance / un arbre » est en cours.

Des terrains communaux sont examinés par des étudiants pour le développement de la faune/flore, d'un jardin partagé, d'aires de fraîcheur.

M LEGER précise que le réseau d'assainissement proche de l'étang va être réhabilité courant mai.

Il est prévu de refaire les chemins autour du plan d'eau.

Certains chemins sont prévus pour être déclassés afin d'être vendus.

Les chemins de randonnées vont être contrôlés, voire aménagés pour interdire leurs accès aux véhicules motorisés.

M CUVELIER indique que le conseil municipal des jeunes fêtera son premier anniversaire le mois prochain.

Il est rencontré des difficultés de gestion des créneaux sur la salle de sports.

Mme PAULT indique que depuis octobre 2020, 7 personnes ont pu être accompagnées pour un retour vers l'emploi (aide à la rédaction de CV-lettre de motivation, orientations vers les institutions et professionnels).

Le programme d'animation inter-générationnelle est travaillé en commission.

Suite au sondage fait auprès des seniors, il apparaît un manque de communication des projets portés par la municipalité.

#### 6. Décisions du maire par délégation du conseil municipal

- ✓ .. Marché en procédure adaptée avec la société LERAY pour 660 euros TTC pour 2022/2024.
- ✓ .. Marché avec l'entreprise PREMIUM pour maintenance des photocopieurs pour un an.
- ✓ .. Pas de préemption sur AB139 et AB142 au 9, rue des Ormeaux.

Fait à MOZE SUR LOUET , le 13 janvier 2022.

Le Maire  
Joëlle BAUDONNIERE



